

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 07 Avril 2014

Sous la présidence de Mme Valérie HOULLEGATTE, Maire.

Présents : P. CATELAIN J. LETERRIER E. VIOLET P. LEPOITTEVIN JF. MONTAGNE
M. BINET T. VAQUEZ CH. GOUDÉ E. NOYON F. DUVAL

Secrétaire de séance : P. CATELAIN

DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide de confier à Madame HOULLEGATTE Valérie, Maire, les délégations suivantes :

- Passer et exécuter tous les marchés et avenants, et ce quels que soient leurs montants et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.